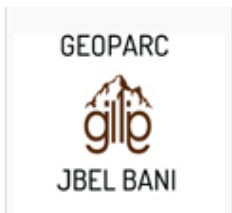




Tanger et Tétouan: coup de filet chez les trafiquants de la faune sauvage

Tanger et Tétouan: coup de filet chez les trafiquants de la faune sauvage L'unité de surveillance et de contrôle de la faune sauvage de Tétouan et les unités territoriales du HCEFLCD en collaboration avec divers partenaires ont effectué deux opérations de lutte contre le commerce illégal des espèces protégées. Quelque 70 animaux détenus d'une manière illégale ont été saisis et leurs détenteurs poursuivis conformément aux dispositions de la loi 20 09. Deux opérations de saisie d'animaux protégés ont été menées les 11/07/2018 et 12/07/2018 par l'unité de surveillance et de contrôle de la faune sauvage de Tétouan et les unités territoriales du HCEFLCD. L'opération réalisée hier a abouti à la saisie d'un macaque de barbarie auprès d'un individu au niveau de la corniche de Martil. Le transfert du macaque au jardin zoologique de Rabat a été pris en charge par l'association BMC Rif. Notons au passage qu'il est extrêmement difficile de restituer un macaque à la vie sauvage après une période de détention. Les macaques étant des animaux qui ont une architecture sociale complexe: rares sont les cas où ils acceptent d'intégrer (ou de réintégrer) un autre macaque.

La deuxième opération a été réalisée aujourd'hui 12 juillet au niveau du Souk PLASA JDIDA de Tanger à abouti à la saisie de: - 40 tortues grecques - 18 écureuils de barbarie - 2 chouettes hulottes juvéniles - 5 lézards (scinques et fouette-queue), - 2 faucons crécerelle - 1 chardonneret élégant - 1 perroquet gris du Gabon À noter que les contrevenants seront tous poursuivis selon la loi 2905 et que les animaux saisis seront transférés également au



Jardin Zoologique de Rabat où ils finiront leurs jours. Publier le 12 juillet 2018 Source web par :
ecologie